

SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS L'EURE.

Le préfet passe la durée de suspension du permis de six mois à un an

Jérôme Filippini, préfet de l'Eure, fait usage des dispositions renforcées de la loi contre la délinquance routière. Le permis de conduire pourra être suspendu pendant un an.

Depuis le 1er juillet 2020, les sanctions contre la délinquance routière ont été alourdies dans le département de l'Eure.

Le préfet, Jérôme Filippini, a décidé de faire usage des dispositions renforcées de la loi contre la délinquance routière (loi d'orientation des mobilités, dite LOM, du 24 décembre 2019). Ainsi, il a porté la durée de suspension administrative du permis de conduire à un an, contre six mois auparavant.

Sécurité de tous

En France, les préfets peuvent désormais suspendre des permis pour une durée maximale d'un an dans des cas précis : accident de la circulation ayant entraîné la mort d'une personne ou ayant occasionné un dommage corporel ; conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou après usage de substances ou de plantes classées comme stupéfiants ; refus de se soumettre aux épreuves de vérification.

« Cette mesure vise à assurer la sécurité de tous, en permettant de façon provisoire et avant toute sanction pénale définitive, d'écarter de la route des conducteurs potentiellement dangereux, en les privant de leur droit à conduire par l'intermédiaire

des procédures de rétention et de suspension du permis de conduire. »

En juin 2020, en France, les accidents de la route ont baissé de 21 % par rapport à juin 2019. Mais dans l'Eure, cette baisse n'est que de 5 %.

Depuis le début du mois, plusieurs personnes ont été pénalisées par une suspension du permis de conduire d'un an. Le 3 juillet, un chauffeur routier contrôlé la veille à La Madeleine-Nonancourt, au sud d'Évreux, avec une alcoolémie retenue de 1,28 mg/l d'air expiré (soit 2,56 g/l de sang) et disposant d'antécédents pour la même infraction y a eu le droit. Le 6 juillet 2020, c'était le privilège d'un conducteur contrôlé au Val d'Hazey, près de Gaillon, en situation de délit de fuite après accident, disposant d'un permis probatoire et ayant refusé de se soumettre aux vérifications de son état alcoolique.

Et le communiqué d'ajouter : « En cette période de congés, Jérôme Filippini, préfet de l'Eure, rappelle la pleine mobilisation des forces de l'ordre pour préserver le vivre ensemble sur les routes de l'Eure et appelle les automobilistes à la prudence dans leurs déplacements. »



Dans l'Eure, le permis de conduire pourra maintenant être suspendu pendant un an, dans certains cas. (©AdobeStock - Illustration)

EMPLOIS FRANCS.

Des contrats pour corriger les inégalités

En présence du préfet de l'Eure, Jérôme Filippini, et de la directrice de l'hôpital de la Musse, Catherine Palladitcheff, Bruno Duboc, employé aux espaces verts, a signé le contrat de son emploi franc.

Mardi 30 juin, Bruno Duboc, salarié en qualité d'ouvrier des espaces verts à l'hôpital de la Musse, a signé le contrat pour son emploi franc, en présence, entre autres, de la directrice de l'hôpital, Catherine Palladitcheff et du préfet de l'Eure, Jérôme Filippini.

Habitant dans le quartier de Navarre à Évreux, Bruno Duboc a d'abord bénéficié d'un accompagnement global par Pôle Emploi et a suivi plusieurs formations avant d'intégrer l'Hôpital de la Musse. « Je suis dans mon élément. Je viens de la campagne et là, il y a plein d'espace » lâche l'intéressé quelques minutes avant de signer son contrat.

Pour la directrice de l'hôpital, qui se dit prête à embaucher de nouvelles personnes en emplois francs en fonction des besoins, cette initiative est une belle façon de sécuriser l'emploi.

« Nous sommes toujours soucieux de pouvoir préserver des CDI, indique-t-elle. Monsieur Duboc est quelqu'un de volontaire et d'appliqué. Je le vois depuis mon bureau très souvent » sourit Catherine Palladitcheff en lançant un regard à son employé.

Les emplois francs, quésaco ?

Généralisés le 1er janvier 2020, les emplois francs ont d'abord été mis en œuvre sous forme expérimentale d'avril 2018 à fin 2019. Le dispositif souhaite avant tout revaloriser les aptitudes des personnes au chômage vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). « On souhaite mettre ou garder sur le chemin de l'emploi ceux qui ont eu moins de chances... Corriger les inégalités du destin » explique Jérôme Filippini. Dans



Bruno Duboc a signé son contrat mardi dernier.

les QPV, le taux de chômage est en moyenne deux fois plus élevé qu'ailleurs.

Ce dispositif s'adresse aux demandeurs d'emploi ou aux personnes ayant réalisé une mis-

sion locale. Il n'y a aucune condition de diplôme ou d'âge. De plus, le gouvernement a voulu

que ce type de contrat soit très simple à mettre en place pour les employeurs : un système clé en main pour les entreprises. Des primes ont par ailleurs été mises en place pour faciliter les embauches en emplois francs : pour une embauche en CDI, l'entreprise sera subventionnée à hauteur de 15 000 €, versés sur 3 ans. Cette prime s'élève à 5 000 €, versés sur 2 ans, pour une embauche en CDD de plus de 6 mois.

D'ici la fin de l'année, Pôle Emploi et le Département souhaitent signer pas moins de 102 contrats de ce genre. Pour le moment, 42 demandes d'emplois francs sont sur les rails dont 27 en CDI. L'Eure ferait partie des bons élèves de ce dispositif. Au niveau national, le gouvernement espère que 20 000 emplois francs seront signés d'ici la fin 2020.

Émeline Bertel